



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 6 décembre 2021

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 6 décembre 2021 à la salle municipale, de 20 h à 21 h.

Sont présents: Monsieur Guy Dupuis
Madame Nadia Hébert
Monsieur Jocelyn Jutras
Monsieur Éric Morissette
Monsieur Jacques Pépin
Monsieur Marc Plante
Madame Claudia Quirion
Madame Joséane Turgeon

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

305-2021

Procédure exceptionnelle pour la séance du conseil

Le conseil de la Municipalité de Saint-Valère siège en séance ordinaire, ce lundi 6 décembre 2021, le maire, les conseillères et les conseillers sont tous physiquement présents.

CONSIDÉRANT que la région Mauricie-Centre du Québec est devenue, à partir du 7 juin, un palier d'alerte jaune soit :

En **zone jaune ou verte**, la municipalité doit permettre la présence du public lors des séances du conseil,

Sauf : si la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires (un mètre);

Si tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 (ex : en visioconférence ou par téléphone). Une municipalité qui refuse tout ou une partie du public doit publiciser la séance, dès que possible;

En date du lundi 6 décembre 2021, la municipalité est considérée en zone verte et selon la capacité de l'espace et de ses dimensions, une limite de onze personnes est établie. Trois personnes étaient présentes lors de l'assemblée du mois de décembre, donc aucun public n'a été refusé lors de ladite séance du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nadia Hébert, appuyé par Guy Dupuis, et résolu que le conseil accepte que la présente séance permette la présence du public en salle, selon une capacité maximale de onze citoyens et le respect des mesures sanitaires en vigueur.

306-2021

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Jacques Pépin et appuyé par Joséane Turgeon que l'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants :

- Signature du contrat pour la patinoire (entretien et surveillance);
- Rapport hebdomadaire et évolution des dossiers;
- Départ du directeur général et secrétaire-trésorier.

307-2021

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 15 novembre 2021.

Il est proposé par Nadia Hébert et appuyé par Joséane Turgeon que le procès-verbal de l'assemblée du 15 novembre 2021 est accepté tel que déposé.

308-2021

Adoption des comptes.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Jacques Pépin que les comptes sont acceptés tels que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.



No de résolution
ou annotation

309-2021

Adoption du règlement 386-2021 pour décréter une taxe de pose d'asphalte sur une partie du rang Courtois.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Joséane Turgeon qu'il soit adopté le règlement numéro 386-2021 qui porte le titre « *Règlement numéro 386-2021 pour décréter une taxe de pose d'asphalte sur une partie du rang Courtois* » et des copies étaient disponibles pour les gens présents.

310-2021

Autorisation pour signature de la convention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement, rang 8.

Il est proposé par Nadia Hébert et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise le maire, monsieur Marc Plante, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à signer la convention d'aide financière dans le cadre du volet Redressement du PAVL pour le 8^e rang (dossier numéro | DAH78723 / Numéro de fournisseur : 67986).

311-2021

Autorisation pour signature du contrat avec Sintra pour le terre-plein.

Il est proposé par Jacques Pépin et appuyé par Guy Dupuis que le conseil accepte la soumission et l'ajustement du 7 juin 2021 soit un montant total de 441 285,54 \$ qui représente le prix de la soumission au montant de 412 193,42 \$ qui a été accepté à l'assemblée du 2 mars 2020 et l'ajustement déposé par monsieur Micaël Lafrenière, ingénieur et directeur de projets pour Sintra en date du 7 juin 2021 au montant de 29 092,12 \$ pour effectuer le réaménagement du terre-plein au centre du village. Tous les montants inclus les taxes. Le maire, monsieur Marc Plante, et le directeur général, monsieur Jocelyn Jutras sont autorisés à signer le contrat avec Sintra.

312-2021

Nominations de la conseillère ou du conseiller pour le comité de CCU.

Il est proposé par Jacques Pépin et appuyé par Nadia Hébert que le conseil nomme la conseillère, madame Joséane Turgeon, pour siéger sur le comité de consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité.

313-2021

Désigner les inspecteurs en bâtiment pour l'émission des permis.

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Joséane Turgeon, appuyé par Jacques Pépin, il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Valère désigne Mesdames Amélia Lacroix, Annie Ruelland et Valérie Gagné et Messieurs Vincent Roy et Philippe Habel, à titre de personnes désignées, au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaire responsable pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique;

QUE la Municipalité de Saint-Valère s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service, et ce, par La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ).

314-2021

Acceptation du dépôt d'audit de la Commission Municipale du Québec, pour l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations.

Il est proposé par Jacques Pépin, appuyé par Nadia Hébert, que le conseil accepte et autorise le dépôt du rapport d'audit effectué en 2021 et l'adoption du « *Budget et Programme triennal d'immobilisations* » datés de novembre 2021 et réalisés par la Commission Municipale du Québec.

315-2021

Nomination d'un délégué pour Rouli-Bus 2021-2022.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Éric Morissette que le conseil nomme le conseiller monsieur Jacques Pépin, comme représentant du conseil pour siéger sur le conseil d'administration de Rouli-Bus 2021-2022 et il est également nommé comme représentant dudit conseil, pour l'assemblée générale de 2021 de Rouli-Bus.



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

Dépenses pour l'assemblée du lundi 10 janvier 2022
selon les objets

Administration 100 :

Législation	4 362,09 \$
Gestion financière et administrative	5 476,14
Contribution employeur	11 917,16
Incendie	_____
Greffé	_____
Salaires	20 345,75

Transport routier 300 :

Voirie	52 957,68
Éclairage des rues	618,09
Enlèvement de la neige	29 381,20

Hygiène de milieu 400 :

Enlèvement des ordures	13 937,69
Bibliothèque	1 475,03
Loisirs	1 285,29
Parc	_____
Urbanisme	6 528,54
Fonds dépenses en immobilisation ameublement	_____
Fonds dépenses en immobilisation loisirs	_____
Fonds dépenses en immobilisation bâtiment	55 033,49
Fonds dépenses en immobilisation voirie	_____
Fonds dépenses en immobilisation machinerie	_____
Comité embellissement	_____
Journal	_____
TOTAL DES DÉPENSES	<u>203 318,15 \$</u>



No de résolution
ou annotation

316-2021

Autorisation des prévisions budgétaires de la Régie inter municipale de sécurité incendie de Bulstrode (RISIB).

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Joséane Turgeon que le conseil accepte le budget pour l'année 2022 de la Régie inter municipale de sécurité incendie de Bulstrode et autorise la participation de la municipalité au montant de 91 962 \$. Les paiements de cette participation se feront comme suit : versements de 22 990,50 \$ le 15 février 2022, le 15 avril 2022, le 15 juillet 2022 et le 15 octobre 2022.

317-2021

Acceptation de la promesse d'achat pour l'acquisition d'un terrain appartenant à madame Gisèle Vigneault dans le secteur Croteau.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Joséane Turgeon que le conseil autorise le maire, monsieur Marc Plante, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à signer le contrat avec madame Gisèle Vigneault pour l'achat de la propriété du 70, chemin Luneau, située sur le lot 5 181 622 à Saint-Valère, selon la promesse d'achat datée du 25 novembre 2021, au montant de 55 000 \$, qui sera payé à même le surplus.

ATTENDU QUE Me Julie Bergeron est engagée comme notaire pour rédiger ledit contrat.

318-2021

Entente pour le trappage de castors cours d'eau avec la compagnie Prédapro.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Jacques Pépin que le conseil accepte l'offre de service de la compagnie Prédapro, au montant de 1 000 \$, pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} décembre 2022, pour le trappage et la gestion des castors, et ce, incluant les frais de déplacement.

319-2021

Réparation du chargeur sur roues.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Nadia Hébert que le conseil autorise la réparation du chargeur sur roues, soit le couple-moteur (torque), selon un coût estimé au montant maximal de 8 000 \$.

320-2021

Heures pour les employés des chemins d'hiver.

Il est proposé par Jacques Pépin et appuyé par Joséane Turgeon que le conseil autorise les heures des employés d'hiver, soit du lundi au samedi sur une basse de 40 heures et le dimanche, un minimum de 4 heures garanties, pour celui qui est de garde, et un autres 4 heures pour être en service en tant que conducteur soit un total de 8 heures ainsi qu'un minimum de 4 heures pour celui qui est en service uniquement en tant que conducteur. S'ils dépassent les 4 heures de service, ils seront payés pour les heures effectuées.

321-2021

Demande d'autorisation pour l'exploiter un chenil au 250, route 161.

ATTENDU QUE monsieur Steve Nolin a adressé au conseil une demande d'autorisation pour l'exploitation d'un chenil qui comprend 22 chiens, à savoir : six Goldendoodles, deux Bergers Australiens, quatre Caniches, un Golden Retriever, deux danois, un Cocker Américain, un Schnauzer nain, deux Cockapoos miniatures, un Cavalier King Charles, un Caniche miniature et un Bichon maltais;

ATTENDU QUE monsieur Steve Nolin est le président de la compagnie Cultures Amigo Inc. qui est propriétaire du 250, route 161 à Saint-Valère;

ATTENDU QUE selon la demande de monsieur Steve Nolin, monsieur Jacob Pépin et madame Sammy-Lyne Dubois sont responsable du chenil du 250, route 161 à Saint-Valère;

ATTENDU QUE monsieur Steve Nolin demande l'autorisation afin établi son chenil au 250, route 161 sur le lot 5 181 367 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a délégué sa compétence à l'organisme de la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de sa demande, monsieur Steve Nolin, devra se conformer aux règlements de la municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi que le règlement provincial;

ATTENDU QUE la propriété est localisée en zone agricole et que l'élevage est permis;

ATTENDU QUE le chenil sera localisé à plus de 100 mètres de toute habitation autre que celle du propriétaire;



No de résolution
ou annotation

321-2021

Demande d'autorisation de renouvellement pour un chenil au 250, route 161 (suite).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Joséane Turgeon que le conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2021-2022 à monsieur Steve Nolin et ce, aux conditions suivantes:

QUE monsieur Steve Nolin devra se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont ils sont propriétaires. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

QUE monsieur Steve Nolin devra faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;

QUE l'autorisation sera acceptée après avoir eu une recommandation de la responsable de la SPAA qui confirme la conformité de l'installation ainsi que les réglementations;

QUE monsieur Steve Nolin devra se conformer à toute nouvelle réglementation de la Municipalité et de la SPAA et provincial, le cas échéant;

QU'à la suite d'une plainte, Monsieur Steve Nolin, devra régler le problème dans les trois jours suivant l'avertissement de la SPAA;

QU'à défaut par monsieur Steve Nolin de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

322-2021

Acceptation du budget de Rouli-Bus 2022.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Jacques Pépin que le conseil accepte le budget de l'année 2022 de Rouli-Bus, au montant de 3 803,70 \$ pour le transport adapté.

323-2021

Signature du contrat d'entretien et de surveillance pour la patinoire.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Jacques Pépin, que le conseil décide d'offrir à la population de Saint-Valère l'activité de la patinoire, aux conditions suivantes :

QUE le conseil accepte de signer le contrat avec Monsieur Christian Hélie pour l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2021-2022. Le montant pour l'entretien de la patinoire pour la saison sera de 2 000 \$.

QUE le conseil autorise les responsables en loisirs à faire la négociation des conditions pour la personne qui fera la surveillance;

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Marc Plante, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à signer les contrats de surveillance ainsi que d'entretien de la patinoire pour l'année 2021-2022 et d'effectuer les versements, tel que convenu dans lesdits contrats.

324-2021

Autorisation pour la formation obligatoire des élus.

Il est proposé par Jacques Pépin et appuyé par Nadia Hébert que le conseil autorise les dépenses pour la formation obligatoire des élus suite à leur élection.

325-2021

Lettre de démission du directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras.

Il est proposé par Jacques Pépin et appuyé par Josiane Turgeon que, suite au dépôt de la lettre de démission du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, le conseil accepte ladite lettre de démission. Le départ est prévu le 27 décembre 2021.



No de résolution
ou annotation

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

308-2021, 310-2021, 311-2021, 316-2021, 317-2021, 318-2021, 319-2021, 322-2021, 323-2021, 324-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de décembre deux mille vingt et un.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

ARLPHCQ - Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec : Contribution de votre municipalité au Programme d'aide financière pour le loisir des personnes handicapées de la MRC d'Arthabaska.

Commission municipal du Québec : Audits de conformité – Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation.

Monsieur Jean Boulet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale : Prix Hommage bénévolat-Québec édition 2022.

Prédapro : Devis pour le trappage et la gestion du castor du 02/12/2021 au 01/12/2022.

Promesse d'achat : Propriété du 70, chemin Luneau à Saint-Valère.

Rouli-Bus : Prévisions budgétaires pour l'année 2022, contributions municipales 2022 au transport adapté et communication au sujet de la nomination du représentant.

Steve Nolin : Demande d'autorisation pour un chenil au 250, route 161.
Revues/Dépliants : AQ Airs, Formes (Vol.17 N°2) et Construire en bois.

326-2021

Clôture de la séance.

Il est proposé à 21 h par Guy Dupuis que la séance est levée.

Je, Marc Plante, maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante
Maire

Marc Plante
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier